

**M. l'Orateur:** A l'ordre. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes du même article du Règlement. A la suite des révélations qui ont été faites hier soir au cours de l'excellente émission spéciale au réseau anglais de Radio-Canada sur le crime organisé, en particulier sur la filière de Hong Kong, comme d'ex-agents de police de Hong Kong, Lui Lok, Choi Bing Lung, Chen Cheung You, Nam Cong et Hon Sum—les cinq dragons—ont obtenu le statut d'immigrants reçus au Canada et qu'une procédure d'extradition a été engagée contre Nam Cong, je propose, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration institue immédiatement une enquête sur les circonstances entourant leur entrée au Canada, afin de savoir si chacun d'eux s'est bien conformé à tous les règlements, règles et normes de l'immigration, que le ministre se renseigne pour savoir si ces individus ont été incriminés ou si des procédures ont été engagées contre eux à Hong Kong ou ailleurs, et que le ministre fasse rapport à la Chambre d'ici deux semaines à compter de ce jour au moyen d'une déclaration à l'appel des motions, pour assurer à la population canadienne que les services de l'immigration ne sont pas corrompus.

**M. l'Orateur:** En conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non!

\* \* \*

#### L'IMMIGRATION

DEMANDE D'OCTROI DU STATUT D'IMMIGRANT REÇU À CERTAINES PERSONNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, je prends également la parole au sujet d'une affaire urgente et de nécessité pressante, en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a émis 21,000 décrets ministériels en 1975, 18,000, en 1974 et 19,500 en 1973, notamment pour certaines personnes interdites de séjour au Canada, en vertu de l'article 5 de la loi

#### Chambre des communes

sur l'immigration, et que les Canadiens ont toujours été en faveur d'une politique d'immigration fondée sur la compassion et des raisons d'ordre humanitaire, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration songe à accorder le statut d'immigrant reçu à Ronald Tove et à Jeannie Rae, pour des raisons d'ordre humanitaire.

**M. l'Orateur:** Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES INSTRUMENTS DE LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ À LA DISPOSITION DE LA GRC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je soulève une question de nature urgente. Comme l'influence insidieuse du crime organisé se fait de plus en plus sentir dans notre pays ainsi que la nécessité d'une intervention prioritaire du gouvernement pour remédier à cette situation alarmante, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Biggan (M. Hnatyshyn):

Que le solliciteur général et le ministre de la Justice s'occupent de réévaluer les moyens à la disposition de la Gendarmerie royale du Canada en fait de personnel et d'équipement et d'examiner les priorités selon lesquelles tant d'agents de la GRC sont chargés de surveiller l'application de lois municipales et provinciales au lieu d'utiliser leurs connaissances techniques à répondre à des besoins plus urgents, soit lutter contre le crime des employés et le crime organisé, et contre les services de renseignements.

**M. l'Orateur:** Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN GROUPE DE PARLEMENTAIRES DU ROYAUME-UNI

**M. l'Orateur:** Avant de passer à la période des questions, j'aimerais signaler à tous les députés la présence à la tribune d'un groupe d'éminents visiteurs, membres d'un sous-comité du comité spécial de la procédure du Parlement du Royaume-Uni, dirigé par un député de marque, M. Kenneth Baker.

**Des voix:** Bravo!